

BÉNÉVOLAT À MAINS D'ŒUVRES



Cher.e.s bénévoles, cher.e.s ami.e.s,

Tout d'abord merci d'être **volontaire** pour mener à bien, avec nous, la belle épopée Mains d'Œuvres.

Être bénévole, c'est **participer à la vie du lieu**, concevoir ensemble des **solutions citoyennes** et œuvrer pour des **créations artistiques et leur transmission**.

La diversité de la programmation et des projets permet à tou.te.s de **s'investir** selon ses envies sur des missions très diverses.

MAINS D'ŒUVRES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Mains d'Œuvres est un lieu de 4000 m² pour l'**imagination artistique et citoyenne**, ancré dans son **territoire audonien**. Lieu de création, de diffusion, de recherche et d'expérience, Mains d'Œuvres est destiné à accueillir des artistes de toute discipline en résidence ainsi que de nombreuses **démarches associatives et citoyennes**.

Notre mission : faire éclore **la jeune création contemporaine** dans ce qu'elle a de plus innovant et sensible, **penser ensemble la société de demain, en reliant l'art et la société**. Mains d'Œuvres accompagne **250 artistes en résidence par an**, en danse, théâtre, musique, arts visuels, arts numériques et arts citoyens.

C'est pour qui ? Pour **tous les publics curieux et amateurs d'expériences uniques** ! C'est pour tous les artistes, compagnies, associations de toutes les disciplines artistiques qui ont **un projet de création et souhaitent développer leur activité**

Fondé en **1998**, et installé dans **l'ancien centre social et sportif des usines VALEO**, Mains d'Œuvres est un **bâtiment unique**. Le lieu a ouvert ses portes au public en janvier **2001**. Ancré dans le territoire, **en recherche permanente de croisements sensibles reliant l'art et la société**, Mains d'Œuvres est résolument un **lieu multiple**, ouvert à tou.te.s !

LE BÉNÉVOLAT À MAINS D'ŒUVRES



Etre bénévole c'est participer à la vie du lieu et ses temps forts.



Les missions types qui peuvent vous être proposées sont :

- **Pôle production** : Renfort bar, mise en place et tenue des loges artistes lors des événements, coup de main en cuisine pour nous aider à préparer les caterings, renfort billetterie ...
- **Pôle Relations avec les publics** : Médiation lors des rassemblements et actions culturelles.
- **Pôle technique & régie** : Aide à la scénographie, travaux, organisation et optimisation des outils techniques et de leur rangement (cablage, éclairage ...).

Sur vos missions, vous bénéficiez d'un repas et de 2 tickets boissons. **Sur chaque événement, vous êtes suivis par un.e membre de l'équipe Mains d'Œuvres.**

Le bénévolat à Mains d'Œuvres, c'est plus de 300 volontaires, plus de 300 soleils, qui nous permettent de faire vivre la création artistique tout au long de l'année. À tout moment, vous pouvez vous désengager comme bénévole en contactant l'équipe bénévolat.

Des temps de formations bénévoles sont possibles en amont de votre mission ou des événements. Nous mettons tout en place pour essayer de satisfaire vos soifs d'apprentissage. En amont de chaque événement, une formation vous sera proposée. Vous aurez également la possibilité de recevoir des invitations pour participer à des formations organisées par Mains d'Œuvres.

En tant que nouvel•le arrivant•e, n'hésite pas à rejoindre le groupe Facebook « [Bénévolat Mains d'Œuvres](#) » et remplir le google doc pour nous communiquer toutes tes informations. Plusieurs autres informations sont disponibles sur le [site internet](#).



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

C'EST QUOI ?

Le **Compte d'engagement citoyen (CEC)** est un dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir. Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à la formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Ce dispositif s'adresse à **certain.e.s responsables bénévoles associatifs**.

Des **conditions** de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins **200 heures dans l'année**, dont au moins 100 heures dans la même association.

Le bénévolat doit en outre avoir été effectué dans une association déclarée depuis au moins trois ans qui intervient dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur «**Le compte bénévole**» : <https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/login>

La déclaration est automatiquement transmise au/à la dirigeant.e de l'association. Le•La dirigeant.e devra attester de l'éligibilité du•de la bénévole. Par précaution, le•la bénévole a tout intérêt à s'assurer qu'un.e dirigeant.e s'est bien identifié.e comme tel sur « **Le Compte association** » de son association pour y recevoir sa déclaration.

Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le compte personnel d'activité sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Les **droits à la formation** acquis peuvent être utilisés à tout moment, pour une **formation professionnelle** éligible au titre du CPF (par exemple, réaliser une VAE, un bilan de compétences, suivre une formation pour se reconvertir professionnellement...), ou pour une formation pour son engagement bénévole (par exemple, droit des associations, communication associative, recherche de financements...). La liste des formations spécifiquement pour les bénévoles sera publiée au début de chaque année. La liste de l'ensemble des formations est disponible sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Il n'y a pas de limite et vous conservez vos droits et votre forfait d'une année sur l'autre. Le cumul des droits à formation acquis au titre du CEC est cependant limité à un plafond.



INFOS PRATIQUES

Pour plus d'informations, contacter l'[équipe bénévole](#).

MAINS D'ŒUVRES

1, rue Charles Garnier
93400 Saint-Ouen
Administration : 01 40 11 25 25
Studios musique : 01 40 11 08 07

PAR LE MÉTRO

ligne 4, Porte de Clignancourt
ligne 13, Garibaldi

PAR LE BUS

bus 85, arrêt Paul Bert
noctilien 14, arrêt Garibaldi

A PIED

12 minutes depuis le métro Porte de Clignancourt
10 minutes depuis le métro Garibaldi



mains d'œuvres